



Association Sportive et Culturelle des Personnels de la DTI et du STAC



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU KARTING

Article 1 : Objet

Tout membre de la section Karting accepte le présent règlement intérieur.

Article 2 : Adhésion

Pour être membre de la section Karting, il faut obligatoirement être adhérent ASPIC à jour de sa cotisation.

Article 3 – Accès aux installations et matériel

L'accès aux manifestations de la section est réservé aux membres à jour de leur cotisation. Le matériel mis à disposition (karts, équipements, outils) doit être utilisé avec soin. Chaque membre est responsable du rangement et du bon entretien du matériel après usage.

Article 4 – Sécurité et conduite sur piste

Le port du casque et des équipements de protection homologués est obligatoire en toutes circonstances.

Il est strictement interdit de rouler sous l'emprise d'alcool ou de substances illicites.

Le respect des consignes de sécurité et des drapeaux est impératif. Tout comportement dangereux entraînera une exclusion de la manifestation, et des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la section.

Les dépassements doivent être effectués de manière respectueuse et sans mise en danger des autres pilotes.

Article 5 – Esprit sportif et respect

La section promeut des valeurs de respect, de fair-play et de convivialité. Tout comportement agressif ou insultant envers un autre membre sera sanctionné.

Toute tricherie ou non-respect des règles sportives entraînera des pénalités et pourra aller jusqu'à l'exclusion de la section.

L'esprit d'équipe et l'entraide sont encouragés entre les membres.

En signant leur adhésion, chaque membre s'engage à respecter ce règlement et à adopter une attitude responsable sur et en dehors de la piste.

Bonne course à tous !

À vos casques, prêts, partez !